



Toulouse, le 17 Juillet 2025

LE BULLETIN DES RVS

Chaque trimestre, vos Représentants de la Vie Sociale (RVS) peuvent interroger la Direction sur des questions d'ordre collectif ou réglementaire. Voici la collection des réponses reçues récemment.

ABSENCES POUR RAISONS FAMILIALES

Question: Pourquoi le compteur jours absence pour raisons familiales n'apparaît plus dans les droits du salarié de Mytime, est-il prévu de le faire réapparaître ou est-ce définitif ?

Réponse: Le compteur est réapparu dans MyTime

CODES DE POINTAGE

Question: À quoi correspondent les UI 700 et 800 qui ne comportent pas de libellé et sur lesquels le management demande à certains salariés d'imputer? Idem pour l'UI 500 : Que signifie "Mise à disposition (IRT)" ?

Réponse: Le 0700 a été créé pour isoler des pertes de temps liés à des gros problèmes sur des outils informatiques dans un cadre exceptionnel qui impacte significativement le business.

Le 0800 est lié à la production, il permet d'identifier le temps de travail bloqué en cas de retard dans les tâches amont. En tout état de cause, les salariés doivent se référer aux directives de leur management en ce qui concerne les pointages / UI.

DEMANDE D'AMÉNAGEMENT DE FIN DE CARRIÈRE

Question: L'accord Reload sur le statut social spécifie que : "le salarié doit formuler par écrit sa demande de mesure d'aménagement de fin de carrière, auprès de son responsable hiérarchique, **6 mois minimum** avant la date de début de la

première mesure, préavis inclus."

Faut-il comprendre que la demande doit être faite au moins 6 mois avant la date au plus tôt entre la première mesure d'aménagement et le début du préavis? ou bien :

6 mois avant la première mesure d'aménagement (même si celle-ci inclut le préavis)?

Autrement dit, si le préavis est réalisé à temps plein hors de toute mesure d'aménagement, le délai de 6 mois se compte-t-il par rapport au début du préavis ou au début de la première mesure d'aménagement?

Réponse: Il faut considérer la date de début du préavis.

CONGÉS ACQUIS EN CET LT

Question: Pendant l'utilisation du CET LT en fin de carrière, les salariés continuent à acquérir des jours de congés sur la partie autofinancée de ce CET. Sous quelles modalités ces jours peuvent-ils être utilisés en temps? Une prise par anticipation avant le CET est-elle possible? Sinon, comment faire la demande de congé CET anticipé d'autant de jours que les jours de congés qui y seront acquis, de sorte à pouvoir positionner ces jours à l'issue du CET ?

Réponse: Ces jours seront payés au salarié dans son solde de tout compte. Il n'est pas possible d'anticiper l'acquisition de ces jours notamment lorsque l'utilisation du CET dans le cadre d'un aménagement de fin de carrière s'étale sur plusieurs années civiles. Par ailleurs, nous rappelons que le CET LT est figé une fois le formulaire d'aménagement de fin carrière signé.

STATIONNEMENT

Question: Le règlement intérieur Airbus demande aux salariés de garer leur véhicule en marche arrière.

Certains salariés équipés de véhicules électriques ne peuvent pas se garer en marche arrière pour chargement depuis les bornes car le câble est trop court.

- Le salarié est-il autorisé à garer son véhicule en marche avant dans ces conditions ?
- Est-il prévu d'équiper les bornes de câbles rétractables ayant une longueur suffisante ?

Réponse: Le règlement intérieur précise bien "dans la mesure du possible" et bien entendu que la problématique du branchement des véhicules électriques est prise en compte.

TOILETTES HS AU W

Question: Les toilettes du 1er et RDC du W sont hors service depuis le début d'année, les conditions de travail de 2 étages sont dégradées, quand la situation sera t-elle rétablie ?

Réponse: Débouchage effectué depuis une semaine. Le sujet reste sous surveillance FM.

PROCÉDURES RCC

Question: La Direction n'a toujours pas communiqué d'information concernant les procédures de RCC hormis la diffusion de l'accord pour soumettre des dossiers de volontariat début mai

Réponse: Mail de communication des Ressources humaines ADS - RCC pour ADS SAS - Session d'information lundi 5 mai 14h00/ ADS SAS RCC

ATELIERS RESSOURÇONS NOUS EN ÉQUIPE

Question: Dans < myHR / Temps / Droits > serait-il possible de faire apparaître un compteur au niveau des heures déclarées d'intervention d'astreinte.

La règle étant : <<< Dès comptabilisation de 8 heures d'intervention cumulées, paiement d'une journée au taux journalier >>>

Aujourd'hui, nous n'avons aucune possibilité de connaître le statut exact de ce compteur, et donc de savoir quand le paiement des 8 heures aura lieu.

Réponse: Les heures d'interventions payées dans le cadre d'une astreinte apparaissent sur le bulletin de paie.

MAIL ET DIVORCE

Question: Quel est le processus fonctionnel de renommage adresse e-mail airbus suite à un divorce ?

Réponse: La procédure est disponible dans Ask'HR: Sur la page d'accueil de myPULSE, cliquez sur Données personnelles (dans la liste à gauche). Vous pourrez alors visualiser vos données personnelles. Votre Nom légal peut être différent de votre Nom d'usage. Votre Nom légal a des impacts à plusieurs niveaux (voir ci-dessous) tandis que votre Nom d'usage est le nom qui s'affiche uniquement dans myPULSE.

Si vous constatez une incohérence au niveau de votre Nom légal, cliquez sur Données personnelles, puis Modifier mon nom légal, complétez les champs Prénom(s) et Nom de famille, joignez le justificatif (Carte Nationale d'identité ou Passeport en cours de validité, Titre de séjour, certificat de mariage/acte de divorce) et cliquez sur Soumettre. Veuillez noter que les modifications au niveau de votre Nom légal entraîneront : - Le changement de badge - La modification des identifiants de votre ordinateur - La modification de votre adresse électronique. Veuillez par ailleurs à informer les autres parties concernées, notamment les caisses de retraite et de prévoyance, la sécurité sociale, le service des impôts, le CE entre autres. Ceci pour permettre de conserver des données exactes pour la paye. Si votre nom légal est différent de votre nom de naissance, veuillez indiquer votre nom de naissance dans le champ Commentaires de la demande en annexant une pièce justificative (Carte nationale d'identité, Acte de naissance, Certificat de mariage ou Livret de famille). Veuillez noter que sans le nom de naissance, vous ne serez pas identifié(e) auprès des caisses de retraite.

HORAIRES DU SITE

Question: Les horaires d'ouverture et fermeture des sites du Palays et Astrolabe ont été modifiés.

Pourquoi ne pas avoir maintenu les anciens horaires de fermeture à 19h30 ?

Réponse: Point présenté en CSE-E, ces modifications reposent sur deux raisons principales: harmonisation des horaires d'ouvertures sur tous les sites de Toulouse et apporter une flexibilité au salariés en fin journée au regard des constats observés.

SUPPRESSION DE NAVETTE

Question: La navette 32 vient d'être supprimée. Au moment de la pause déjeuner, seule la navette 30 est maintenue à une fréquence de 30 mn ce qui est très insuffisant pour transporter les salariés qui souhaitent aller déjeuner à la Boussole. La capacité de chaque navette en nombre de passagers étant limitée, les salariés de GEO (Canal) se retrouvent pénalisés notamment ceux qui n'ont pas 30 mn à consacrer à la marche (temps aller-retour) ou ceux qui ont des contraintes physiques.

Pouvez rappeler la raison de la suppression de cette navette et qu'est-il prévu pour augmenter la fréquence lors de la pause déjeuner (comme cela est fait le matin et le soir)

Réponse: La suppression de cette navette s'inscrit dans le cadre de l'accord d'entreprise portant sur la mise en œuvre de mesures de soutien à une croissance dynamique de la société Airbus Defence and Space SAS de Février 2025. La question concernant les besoins au moment de la pause déjeuner a été adressé en CSE-E ordinaire du 22 Mai 2025. La Direction va examiner le sujet.

SANTÉ MENTALE

Question: Tous les salariés ont reçu le mail "Defence and Space News Summary April 2025" le 05/05/2025.

Dans ce mail un encadré intitulé "Mental health and wellbeing: Support right at your fingertips

Explore the Health One Wellbeing app, a comprehensive resource designed to empower Airbus teams and their families." renvoie sur la page hub suivante: <https://hub.airbus.com/human-resources/lc/content/4670609702227935/mental-health-and-wellbeing-support-right-at-your-fingertips>

Question1: Quelles sont les statistiques d'utilisation de la la plateforme Health One Wellbeing de TELUS au sein des sites du Palays, d'Astrolabe et de GEO?

Il est écrit sur la page Hub "Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la santé mentale correspond à un état de bien-être mental qui nous permet de faire face aux sources de stress de la vie, de réaliser notre potentiel, de bien apprendre et de bien travailler, et de contribuer à la vie de la communauté. "

Question 2: la direction peut elle indiquer la source (livre/web/autre) où elle a trouvé cette définition? En effet, la définition de la santé (OMS) est tout autre. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » (source <https://www.who.int/fr/about/frequently-asked-questions>)

Réponse: Question 1: il n'y a pas de statistiques d'utilisation de la plateforme disponibles à ce jour.

Question 2: Source site de OMS <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/mental-health-strengthening-our-response>

ANTIVOLS POUR PC

Question: Le contrôle de sécurité antivol des PC intervient brutalement après l'annonce de rappel de consigne, sans laisser le temps à ceux qui ne sont pas conformes d'approvisionner un câble antivol, qui n'est plus fourni au remplacement de PC. Pourrait-on, et laisser du temps entre rappel de sécurité et contrôle, quand un approvisionnement est nécessaire, et lancer des campagnes d'approvisionnement groupé de ce genre de matériel, sinon chacun doit ouvrir un compte Click'n buy, commander, soumettre à autorisation, temps perdu multiplié par x personnes et énervement à coup sûr pour ce genre de process bureaucratique. Point remonté par plusieurs personnes.

Réponse: Comme indiqué dans la question, il s'agit d'un rappel d'une directive Sureté qui doit être connue de tous les salariés dès leur arrivée chez Airbus Defence and Space. Un câble anti-vol est fourni à tous les salariés dès réception de leur matériel informatique à leur arrivée chez Airbus Defence and Space. Les commandes en cas de pertes restent des situations isolées et doit continuer de passer par une commande individuelle.

ET VOS QUESTIONS?

Vous avez vous aussi des questionnements? N'hésitez pas à solliciter l'équipe des RVS CFDT!

À Toulouse:

- Nathalie Chevalier
- Michel Delannoy
- Gael Durand
- Alain Fornaris
- Séverine Goutx
- Nathalie Joubert
- Martial Lafosse
- Guillaume Mace
- Marine Nury

À Orléans:

- Bruno Mery

À Élancourt :

- Arnaud Quach
- Dominique Andin

PARTOUT:

- Mail : CFDT_ADS@airbus.com